

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-09-18 / 11

Date de la séance : 18 septembre 2026
Date de la convocation : 11 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Publié le 22/09/2026

ID : 038-213800154-20260918-DEL2026091811-DE



Auteur = Julien ROUSSILLON – Maire

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la
préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, LEININGER Baptiste, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy, LECOMTE LEMOINE Brigitte, CALLAMARD Rémy, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, PRESSON Julie et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : GUETAT Suzanne qui donne pouvoir à MILARD Valérie
LAGER Corine qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Absente : CLERC Edith

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES
COMMISSIONS THEMATIQUES DE BIEVRE ISERE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21, L.2121-22 et L.5211-40-1 ;

Vu les statuts de Bièvre Isère Communauté ;

Considérant le projet de création des commissions et les modalités de composition envisagées ;

Considérant que l'article L.5211-40-1 du code général des collectivités territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres à ses commissions, selon les modalités qu'il détermine ;

Considérant que Bièvre Isère Communauté a souhaité, afin de favoriser une représentation élargie des communes membres et d'associer aux travaux communautaires des élus municipaux, ouvrir la composition de ses commissions thématiques à des conseillers municipaux ;

Considérant qu'il a ainsi été prévu que chaque commune membre désigne, parmi les membres de son conseil municipal, pour chacune des quatre commissions thématiques, un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants ;

Considérant que ces désignations ont vocation à permettre à des élus municipaux de participer aux travaux préparatoires et aux réflexions conduites au sein des commissions thématiques, sans que cette participation ne leur confère la qualité de conseiller communautaire ;

Considérant qu'il appartient dès lors au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, les représentants de la commune au sein de ces commissions ;

DECIDE

Article 1er – de **DÉSIGNER**, parmi les conseillers municipaux, et sous réserve de l'adoption par le Conseil communautaire de Bièvre Isère Communauté de la délibération précitée, les représentants suivants au sein des quatre commissions thématiques :

1- Ressources et modernisation :

- **Titulaire** : M. Martial SIMONDANT, adjoint au Maire
- **Suppléants** :
 - M. Remy CROUZET, adjoint au Maire
 - M. Julien ROUSSILLON, Maire

2- Services à la population :

- **Titulaire** : M. Martial SIMONDANT, adjoint au Maire
- **Suppléants** :
 - Mme Sandrine MABILON, adjointe au Maire
 - Mme Julie PRESSON, conseillère municipale

3- Aménagement et attractivité :

- **Titulaire** : M. Tanguy BLACHE, conseiller municipal délégué
- **Suppléants** :
 - Mme Stéphanie MACIA, conseillère municipale
 - M. Rémy CROUZET, adjoint au Maire

4- Transitions et Mobilités :

- **Titulaire** : M. Martial SIMONDANT, adjoint au Maire
- **Suppléants** :
 - Mme Valérie MILARD, conseillère municipale déléguée
 - M. Julien ROUSSILLON, Maire

Article 2 – de PRÉCISER que les élus ainsi désignés participent aux travaux des commissions thématiques en leur qualité de conseillers municipaux et que cette désignation ne leur confère pas la qualité de conseiller communautaire,

Article 3 – de CHARGER Monsieur le Maire de transmettre au Président de Bièvre Isère Communauté l'identité des conseillers municipaux ainsi désignés et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET

